

Séance du 16 décembre 2015

-----  
L'an deux mil quinze, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix décembre deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

**Etaient présents :**

MM LE NEILLON Jean François, LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, MME PINEAU Annick, M SAINT JALMES Yves, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, M GACHELIN Jérémie, MME RIO Marie, MME GIQUEL Magali, MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

**Avait donné procuration :**

M DIERCKX Alexandre à Mme BONNEC Katia

**Absent excusé :**

M ZÉO Philippe

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Tarifs communaux 2016
2. Association PEP 56 : Avenant au contrat d'affermage (ALSH-accueil périscolaire, pause méridienne, TAP)
3. Personnel communal : mise en place de l'entretien professionnel
4. Informations diverses

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier

-----  
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des corrections à apporter au compte rendu du conseil municipal du 27 novembre dernier.

- ◆ Mme DURIEZ fait état de corrections qu'elle souhaite apporter au document :

Dans l'ordre du Jour :

Point 4 - ajouter "Budget communal"

Point 6 - "taux de promotion", à supprimer non évoqué en séance

en page 4 : les espaces verts seront à la charge de l'association syndicale : rajouter des "co-lotis"  
dans le titre : rajouter lotissement "privé"

En page 5 : informations diverses

- Sur le tableau d'affichage extérieur, un espace est, à présent, réservé pour les offres d'emploi et de formation à l'attention des jeunes, rajouter "et de la Mission Locale".
- Invitation Vernissage Expo Peinture, rajouter "de David BELLEC"

- ◆ M ST JALMES indique que c'est lui et non M le Maire qui a précisé que pour le SPANC "... les contrôles ne sont plus réalisés par des entreprises privées mais en régie par les services de la CC AQT".

Les modifications présentées sont validées par l'assemblée.

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2015, ainsi rectifié, est adopté à l'unanimité.

N°	O B J E T
2015-12-01	TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur LE CALVÉ, adjoint chargé des finances et de l'administration générale, informe que cette question a été étudiée en commission des finances le 9 décembre. Celle-ci a souhaité apporter quelques modifications aux tarifs pratiqués en 2015 :

- cimetière concession de 30 ans : 75 € le m<sup>2</sup>
- salle polyvalente : suppression de la location pour vin d'honneur

- salle polyvalente et maison des associations heure de ménage par agent : 50 €
- salle St Martin vin d'honneur : 60 €
- Mille Club et salle de gym : suppression du tarif location à l'heure
- Médiathèque :
  - augmentation de l'abonnement familial pour les Landévantais : 15 €
  - création d'un abonnement familial pour les non Landévantais : 25 €
  - majoration pour livre non rendu ou abîmé : 20 €
  - suppression des frais de relance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,  
 ✎ valide les tarifs communaux présentés ci-dessous.

SERVICES	DESIGNATION DE LA PRESTATION	Tarifs 2016
<b>CIMETIERE</b>		
CONCESSIONS - Cimetière  - Colombarium	30 ans le m <sup>2</sup> (y compris le caveau urne)	75
	15 ans la case	350
	30 ans la case	600
<b>LOCATION DE SALLES</b>		
SALLE POLYVALENTE	Réunion : associations extérieures à la commune	110
MAISON DES ASSOCIATIONS	Ménage si nécessaire - tarif horaire par agent	50
	gratuitée pour associations landévantaises	
SALLE DES SPORTS réservée aux associations landévantaises	Toute manifestation non sportive la journée	250
	Une gratuité par an pour les associations	
SALLE ST MARTIN gratuitée pour associations landévantaises	La journée	130
	Vin d'honneur	60
MILLE CLUB gratuitée pour associations landévantaises	Soirée, réunion	100
	Si dépassement horaire (11h-17h)	50
	Caution pour toute occupation gratuite ou payante : Salle Polyvalente, Mille Club, Salle des Sports, Maison des Associations, Salle St Martin	130
DROIT DE PLACE Camion Vente	Camion de longueur :	
	♦ inférieure à 5 ml	Gratuit
	♦ de 5 ml à 10 ml forfait	30
	♦ plus de 10 ml : forfait	40
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
Repas Enfant		3,05
Repas Adulte		4,88
Panier Repas dans la cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé		1,20
<b>MEDIATHEQUE</b>		
Abonnement familial annuel pour les Landévantais Gratuité d'un an pour tout nouvel abonné landévantais		15
Abonnement familial annuel pour les non Landévantais		25
Livre non rendu ou abîmé		20
<b>Impression :</b>		
• Noir et blanc la page - format A4		0,20
• Couleur la page - format A4		0,30
<b>DIVERS</b>		
BUSAGE : fourniture et pose		

buse simple	▪ Jusqu'à 6 ml : le ml	40
buse simple	▪ Au-delà de 6 ml : le ml	70
buse armée y compris têtes de pont	▪ le ml	150
<b>TERRE VEGETALE</b>	▪ La remorque livrée (uniquement à Landévant	45
	▪ Le m3 non livré	4
<b>PIERRE TAILLEE</b> - Encadrement Porte fenêtre - Corniche	▪ Le ml non livré	60
	▪ Le ml non livré	70
<b>Intervention des Services techniques : Taux horaire par agent</b>		45

*M DAUBERT demande la procédure utilisée lorsque des entreprises, effectuant des travaux sur la voirie, occasionnent des dégâts, sur câbles téléphoniques par exemple, engendrant un préjudice pour les particuliers. Il lui est répondu que l'intervention des services municipaux se limite à prévenir les opérateurs. Mais en tout état de cause, les frais de réparations sont à la charge de l'entreprise qui a occasionné les dommages.*

*Mme SIMON pense que pour les locations de la salle polyvalente, le ménage devrait être imposé. Il lui est répondu que les états des lieux sont faits avant et après location et que généralement il n'a pas de problèmes particuliers, excepté 1 ou 2 cas.*

N°	OBJET
2015-12-02	<b>ASSOCIATION PEP 56 : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE (ALSH-ACCUEIL PERISCOLAIRE, PAUSE MERIDIENNE, TAP)</b>

Monsieur LE CALVÉ, adjoint chargé des Finances et de l'administration générale, informe que l'association PEP 56, nous soumet un avenant au contrat d'affermage signé le 31 décembre 2013, pour une période de trois ans. Ce contrat arrivera à son terme le 31 décembre 2016.

Cet avenant a pour objet de préciser les conditions d'interventions et de gestion de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour l'année 2016.

Cette question a été étudiée pour la partie financière par la commission des finances, et pour la partie rédactionnelle par la commission des affaires scolaires, jeunesse et périscolaire. Des remarques ont été formulées à PEP 56 pour une rédaction du contrat plus structurée.

Les budgets ont par ailleurs été ajustés. Les budgets TAP et Pause Méridienne sont établis sur l'année scolaire 2015/2016, sur l'année civile 2016 pour l'ALSH et le Périscolaire.

Ces nouveaux budgets nécessitent un besoin en subvention de **249.925,01 €** :  
Décomposé comme suit :

- Accueil de Loisirs (vacances et mercredi après midi) :	124 151,00
- Périscolaire (avant et après école) :	64.016,65
- Temps activités Périscolaires :	45 546,52
- Pause méridienne (animateur cantine)	16.210,84

Cette charge financière pour la commune sera cependant réduite puisque dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la commune perçoit une aide financière de la CAF de 80.483 € pour l'ALSH et pour les Temps d'Activités Périscolaires; une aide l'Etat de 50 €/par enfant.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,  
3 abstentions : MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

✍ autorise la signature de l'avenant présenté.

*M ST JALMES demande à avoir le tableau récapitulatif des dépenses de ce service pour les années 2014-2015.*

N°	OBJET
2015-12-03	<b>PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL</b>

Présentation : M LE CALVÉ Pascal

Le dispositif de l'entretien professionnel avait été instauré à titre expérimental pour les années 2010, 2011 et 2012 en lieu et place de la notation et que cette expérimentation a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2014,

Il informe que le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 prévoit désormais la mise en œuvre à titre pérenne de l'entretien professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires titulaires.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant. Ces critères portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Chaque agent est évalué par son supérieur hiérarchique.

Mme BARBICHON souligne qu'il est important d'avoir ce temps dans l'année pour échanger et communiquer avec les agents.

Au regard de ces éléments, il est proposé les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

Critères	Critères d'appréciation (lesquels serviront de base à la fiche d'évaluation)
<b>Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans le travail</li> <li>- Fiabilité, rigueur et qualité du travail</li> <li>- Analyse et synthèse</li> <li>- Adaptabilité</li> </ul>
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des compétences techniques de la fiche de poste et connaissance de l'environnement professionnel</li> <li>- Sens de l'expression écrite et orale</li> <li>- Appliquer les directives données et savoir rendre des comptes</li> </ul>
<b>Qualités relationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sens du travail en équipe</li> <li>- Aptitudes relationnelles (avec la hiérarchie, les élus, le public...)</li> <li>- Autonomie et sens des responsabilités</li> </ul>
<b>Capacité d'encadrement (stagiaire, tutorat, etc..) ou capacité à exercer des fonctions niveau supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à animer une équipe ou/et un réseau (dont stagiaires, bénévoles, etc...)</li> <li>- Etre force de proposition</li> <li>- Mobiliser et valoriser, les compétences individuelles et collectives</li> <li>- Gérer les conflits</li> <li>- Prendre des décisions et les faire appliquer et savoir déléguer</li> </ul>

(Les attentes seront à adapter selon la catégorie à laquelle l'agent appartient)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,  
 ✎ **valide** les critères d'appréciation retenus pour l'entretien professionnel des agents communaux.

N°	O B J E T
2015-12-04	<b>PERSONNEL COMMUNAL : DEMANDE DE DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE</b>

Ce point n'était pas à l'ordre du jour, la demande de l'agent vient de nous être remise.

Il n'y a pas d'objection à rajouter la question.

Un agent qui assure les fonctions d'accompagnement et de surveillance de la cantine municipale vient de déposer une demande de disponibilité pour convenance personnelle. Il a le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 4,50 h par semaine.

La disponibilité pour convenance personnelle est accordée pour un période maximale de 3 ans renouvelables dans la limite de 10 ans sur une carrière. Le poste vacant de l'agent devra être pourvu.

Cet agent pourra demander sa réintégration au terme de sa disponibilité, voire formuler une demande de reprise anticipée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,  
 ✎ **accepte** cette demande de disponibilité.

## **5 – INFORMATIONS DIVERSES**

M Le Maire signale qu'il a reçu de l'opérateur Orange un courrier indiquant que la cabine téléphonique située Place Cadoudal sera retirée d'ici le 31 décembre 2017. Il faudra, cependant, veiller à la remise en état des lieux.  
 La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 8 janvier 2016

Mme DURIEZ, correspondante Défense, communique des informations extraites de l'Actu Défense du 3 décembre dernier. Elles concernent la présence des militaires français pour la lutte contre le terrorisme (opération Sentinelle) et aussi en opérations extérieures (Chammal). Elle insiste sur l'augmentation significative des demandes de réservistes et de jeunes qui veulent s'engager dans l'armée.

Elle a, par ailleurs, été contacté par des apiculteurs qui souhaitent s'organiser en association pour lutter contre le frelon

M DAUBERT considère que les élus et la population ne sont pas suffisamment informés des dossiers en cours et des décisions prises par la Communauté de Communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il est décidé qu'en fin de chaque séance du Conseil Municipal, les conseillers communautaires fassent un point sur les décisions prises en Conseil Communautaire par la CC AQTA.

Mme BARBICHON demande qui est à l'initiative de l'animation musicale du bourg pour la période de Noël, il lui est répondu qu'il s'agit de la Mairie.

Mme SIMON demande l'état d'avancement du dossier de la collecte incitative des ordures ménagères. Il lui est indiqué que cette question est de la compétence de la CC d'AQTA, que l'échéance d'obligation a été repoussée. Enfin, la Région sera, dorénavant, impliquée dans cette compétence.

M LOTHORÉ signale que Mme BARBICHON a eu des contacts avec l'association Fleur de Bouchons et qu'ils ont, ensuite, rencontré le secrétaire de l'association. On s'oriente vers la signature d'une convention pour la mise en place de la collecte de bouchons sur notre commune.

La séance est levée à 20 heures 40

-----  
Le Maire,

Jean François LE NEILLON